



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-deux, le 19 septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Alexine LAFAY, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Mathieu LECLERCQ, Alain MARGUERETTAZ, Thomas QUERO-BATTANI

Absents excusés : Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Frédéric LIMBARINU, Coline MARGUERETTAZ (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ).

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle LECLERE

Nombre de conseillers en exercice : 19 - **Présents :** 14 - **Votants :** 15

Date de la convocation : le 13 septembre 2022.

Date de publication : 26 septembre 2022 au 26 novembre 2022

CONVENTION ET ORGANISATION D'UN ATELIER HORS LES MURS DANS LE CADRE DE PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur Le Maire indique au Conseil municipal qu'un atelier hors les murs doit se dérouler à Séze et Bourg Saint-Maurice - Les Arcs du 3 au 7 Octobre 2022 dans le cadre de Petites Villes de Demain. L'atelier réunira une trentaine d'étudiants. Une convention doit être signée entre la Commune de Séze, la Commune de Bourg Saint-Maurice - Les Arcs, l'Université Savoie Mont-Blanc et l'Université Paris 1 Sorbonne.

L'atelier hors les murs consiste à mobiliser une équipe d'étudiants de disciplines différentes, dans le cas présent tourisme et aménagement du territoire, pour élaborer avec les acteurs locaux un projet sur des thématiques imposées. Les étudiants devront proposer une réflexion prospective pour les élus locaux et la production d'hypothèses de développement et de pistes d'actions à l'échelle des deux communes partenaires dans le cadre de PVD. La pluridisciplinarité des équipes engagées lors de cet atelier constitue une véritable force dans la formulation des problématiques, dans la compréhension des enjeux et dans les orientations proposées.

Les étudiants seront immergés pendant une semaine *in situ*. Ils investiront les lieux en contact avec les acteurs locaux, c'est-à-dire les services municipaux concernés, les associations, les commerçants, les artisans, les habitants. Ces étudiants élaborent un diagnostic et quelques esquisses d'orientations. Les travaux sont présentés en fin d'immersion lors d'une réunion devant les membres des deux conseils municipaux.

<p>Accusé de réception en préfecture 073-217302850-20220919-2022-006-0006-DE Date de télétransmission : 26/09/2022 Date de réception préfecture : 26/09/2022</p>
--

Cet atelier participe à révéler les potentiels en matière de développement durable, valorise le territoire, expérimente et croise les approches. C'est aussi l'occasion de créer des collaborations avec le monde de la recherche. Il offre des espaces créatifs et prospectifs, des moments d'échange et de débat et apportent une expertise originale tout en permettant de bouleverser les regards sur un territoire pour enclencher des projets innovants et vertueux.

Les principaux objectifs de l'atelier hors les murs sont :

- Trouver une complémentarité, faire émerger et mettre en valeur une cohérence entre les deux bourgs, Séez et Bourg Saint-Maurice. Comment créer du lien ? Comment mailler le territoire ?
- Considérer la mobilité douce au sens large (activité de loisirs, déplacement quotidien...) comme porte d'entrée ; voie cyclable, sentier...
- Partir de l'existant et le valoriser : Parc des Marais, Voie Verte, chemins existants.... Cet atelier hors les murs s'inscrit en complémentarité de l'étude en cours sur la restructuration des Marais
- S'inscrire dans des principes de sobriété et de frugalité en termes de stratégie de développement
- Aller vers des publics différents et donner la parole aux acteurs du territoire
- S'inscrire et s'articuler avec les nombreux projets en cours et à venir des deux communes ainsi qu'avec les dynamiques existantes notamment en terme de démocratie participative

Dans le cadre de cet atelier, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce projet en signant la convention de travail entre la commune de Séez, la commune de Bourg Saint-Maurice - Les Arcs, l'université Savoie Mont-Blanc et l'université Paris 1 Sorbonne.

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

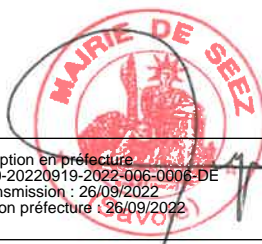
VU l'article L2131-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **D'autoriser**, dans le cadre de Petites Villes de Demain l'organisation de l'atelier hors les murs précédemment décrit
- **D'approuver** la signature de la convention
- **De permettre** aux étudiants de travailler librement sur le territoire
- **De faciliter** l'accès aux données des différents acteurs (élus, techniciens de la collectivité...)

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE



Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20220919-2022-006-0006-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jedine'.